

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 20 décembre 2018

DÉLIBÉRATION N° CD-2018/12/20-1/03 A

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20181220-lmc100000018375-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 24/12/2018

Réception Préfet : 24/12/2018

Publication RAAD : 24/12/2018

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : JAUNAUX Yves

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : LUCZAK Daisy

---

OBJET : Budget primitif 2019 : Protection de l'environnement.  
Ajustement des règles d'attribution des subventions dans le domaine des cours d'eau et de la gestion du risque inondation (volet entretien des rivières).

La Seine-et-Marne dispose de nombreuses ressources : ressource en eau, potentiels en énergies renouvelables, sous-sol riche en matériaux et minerais, de paysages et d'un cadre de vie apprécié des Seine-et-Marnais. Ces atouts constituent autant de facteurs essentiels à son attractivité, ainsi qu'à la qualité de son cadre de vie et de ses paysages. Néanmoins, la Seine-et-Marne est aussi un territoire soumis à de multiples pressions : lieu de stockage de déchets, présence de site pollués et d'installations à risques, pression foncière sur les espaces agricoles et naturels, dégradation des nappes souterraines, existence de nuisances (bruit, qualité de l'air...).

La politique relative à la protection de l'environnement regroupe les domaines "eau" et "environnement" et vise non seulement à protéger le cadre de vie et les ressources de la Seine-et-Marne tout en étant vecteur d'un dynamisme économique.

En investissement, les autorisations de programme proposées au budget 2019 s'élèvent à 8,9 M€ et se répartissent pour 7,6 M€ pour le domaine de l'Eau et 1,3 M€ pour le domaine de l'Environnement. Les crédits de paiement, toutes actions confondues, s'élèvent à 9,6 M€.

En fonctionnement, les crédits de paiement des domaines "eau" et "environnement" s'élèvent globalement à 2,4 M€.

Par ailleurs, il vous est proposé l'ajustement des règles d'attribution des subventions dans le domaine des cours d'eau et de la gestion du risque inondation. Ce dispositif d'aides départemental vient en complémentarité de celui de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, mais cette dernière, lors de l'adoption de son 11ème programme, a décidé de réduire ses aides dans ce domaine, ce qui aurait pour effet d'augmenter la participation du Département. Ainsi et afin de se prémunir de cet impact sur notre budget, l'évolution de notre dispositif d'aides pour l'entretien des rivières est nécessaire.

Cette délibération concerne le budget primitif 2019.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**Article 1** : d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2019 des opérations suivantes :

Domaines	Actions	Opérations	Montant de l'opération
Eau	Assainissement	Assainissement	4 100 000
		SATESE - Acquisition de matériel	18 000
	Cours d'eau	Aménagement rivières	220 000
		Travaux de renaturation	20 000
	Eau potable	Eau potable sub. aux communes	2 800 000
		Matériel pour désherbage thermique ou mécanique	80 000
	Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	Acq. matériel du Laboratoire	305 000
		Lutte anti-vectorielle - ELIZ	10 000
Environnement	Aménagement foncier	AFAF/Déplacements CDAF	1 500
		AFAF/Etudes échanges amiables multilatéraux	115 000
		AFAF/Hypothèques diverses	1 000
		AFAF/Projet ferroviaire Mitry-Mory	100 000
		Aménagement foncier/Echanges et cessions amiables	20 000
	Environnement et développement durable	Contrat d'intérêt national CAMVS	78 333
		Environnement et DD/ Déchets	50 000
		Environnement et DD / Prévention bruit	50 000
	Espaces naturels sensibles - autres	ENS/ONF Aménagement forêts domaniales	170 000
		ENS/Subventions acquisition ou aménagement	100 000
		ENS/Subv randonnée et biodiversité	200 000
	Espaces naturels sensibles - Département	ENS/Acquisitions	100 000
		ENS/Aménagements ENS	150 000
		ENS/Etudes et travaux	157 000
		ENS/Matériels	55 000

**Article 2** : d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2019 des opérations suivantes :

Domaines	Actions	Opérations	Montant de l'opération
Eau	Cours d'eau	Entretien rivières	230 000
	Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	Lutte anti-vectorielle - Participation ELIZ	29 000
Environnement	Espaces naturels sensibles - autres	ENS/Subventions entretien et biodiversité	50 000

**Article 3** : de créer les enveloppes de subventions 2019 suivantes :

Enveloppes de subventions de fonctionnement	2019
Entretien rivières	182 000
DEEA - Subvention eau	160 000
DEEA - Subventions animation environnement	252 125
DEEA - Autre partenariat environnement	58 000
ENS/Autres participations, partenariats	100 100
ENS/ONF Entretien forêts domaniales	322 000
ENS/Subventions entretien et biodiversité	35 000
ENS/Département subventions partenariats	220 412
ENS/Partenariat "biodiversité"	34 200
ENS/Sub. entretien Chemin des roses	31 000

**Article 4** : d'autoriser le Président du Conseil départemental à solliciter, auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les aides financières relatives aux missions relevant du domaine « eau » :

- pour les missions d'animation et d'assistance technique départementale (ATD), relevant des actions « Assainissement », « Cours d'eau » et « Eau potable »,
- pour les frais d'analyses au titre de l'ATD, relevant de l'action « Assainissement »,
- pour le réseau de mesure de la nappe du Champigny, relevant de l'action « Eau potable » et « Laboratoire départemental d'analyses – non assujetti »,
- pour le réseau de surveillance des eaux superficielles, relevant de l'action « Laboratoire départemental d'analyses – non assujetti ».

**Article 5** : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions financières relatives aux aides susmentionnées.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (37) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Smail DJEBARA jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN jusqu'au rapport n° 4/03  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



**Patrick SEPTIERS**  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne